

## Note au sujet du nouveau dispositif de collecte du SMICTOM

M. le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne,

Je souhaite à nouveau attirer votre attention et celle du Conseil communautaire sur les **incohérences** du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères que le SMICTOM se propose de mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**Incohérence** dans la mesure où une partie des ménages va bénéficier d'un conteneur individuel mais que pour assurer le financement de ce privilège, d'autres devront s'astreindre à un conteneur de regroupement plus ou moins éloigné de leur domicile.

**Incohérence** dans la mesure où une personne seule ou un ménage de deux personnes déposeront au fonds de leur conteneur un petit sac (10 à 15l) représentant environ le 10<sup>ème</sup> du volume voire moins pour ceux, de plus en plus nombreux, qui œuvrent pour la réduction des déchets.

**Incohérence** car cela va à l'encontre précisément d'une politique de réduction des déchets pour laquelle un nombre croissant de citoyens militent dans la CCTVV en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

**Incohérence** dans la mesure où les communes essaient d'améliorer leur environnement alors que ce dispositif de conteneur de regroupement est bien connu pour les nuisances liées aux odeurs et au paysage.

**Incohérence** dans la mesure où, pour faciliter l'accès aux conteneurs de regroupement, certaines communautés de communes, comme celle de TVV, ont pris la décision de maintenir la distribution des sacs noirs accentuant ainsi le coût pour les ménages et la pollution (brûlage de plastiques dans l'incinérateur).

**Incohérence** en regard du fait que certaines communes n'auront que des conteneurs de regroupement et d'autres aucun.

**Incohérence** en regard des surcoûts pouvant être évités que les citoyens auront à supporter et de façon différenciée suivant les communes : prix des sacs noirs, intégration (paysagère) et entretien des conteneurs de regroupement,

Comment peut-on proposer ou cautionner de telles incohérences sans être qualifié d'irresponsable ? Comment peut-on aller à contrecourant d'une politique environnementale dont l'urgence commence à être majoritairement reconnue ?

Comment, au moment où la communauté de communes s'attache, à travers son PLU, à qualifier son environnement peut-on, par cette démarche, aller à contresens ?

Par ailleurs ce dispositif n'est pas équitable donc semble juridiquement contestable.

Des solutions alternatives existent comme la mutualisation des conteneurs individuels. Elles ont fait leurs preuves en réduisant les coûts à charge des ménages, en valorisant la solidarité et en réduisant le temps de collecte. La mutualisation va dans le sens d'une société responsable. Il est inadmissible qu'elle soit écartée sans étude, sur des a priori opportunistes.

Enfin je me dois de dénoncer le défaut de sincérité, qui pourrait sans doute être qualifié de malhonnêteté, dans la présentation aux habitants de cette évolution du dispositif de collecte des ordures ménagères.

Je souhaite que la communauté de communes reprenne un débat sincère à ce sujet et je vous en remercie par avance.

Christian BARILLET

Conseiller communautaire